

ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

EDITO



Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.

C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

EXCELLENCE PATRIMOINE

27 Avenue de l'Opéra
75 001 PARIS
Tél : 01 70 38 54 30
Fax : 01 70 38 51 51

www.excellencepatrimoine.fr

Projet de budget pour 2012



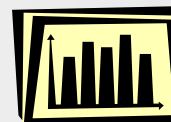
Afin de renforcer les recettes de l'Etat, le premier ministre François Fillon a annoncé le 24 août dernier un nouveau plan d'économies qui devrait rapporter 11 milliards d'euros en 2012 et 1 milliard d'euros dès cette année, parmi lesquelles des mesures patrimoniales

Principales mesures du plan

■ Réduction du report des déficits pour les grandes entreprises

Les entreprises ne pourront plus reporter comme auparavant leurs déficits. Le report en arrière, qui pouvait atteindre trois ans, sera limité à un an.

S'agissant du report en avant, il ne pourra pas aller au-delà de 60% du bénéfice. Les petites PME ne seront pas concernées, puisque la mesure ne s'appliquera qu'à partir de 1 million d'euros de bénéfices. Au total, les entreprises seraient mises à contribution en 2012 à hauteur de 4,3 milliards d'euros.



■ Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus



Une contribution exceptionnelle sera acquittée par les foyers fiscaux déclarant plus de 500 000 € de revenus annuels par part.

Cette contribution correspondra à 3% du revenu fiscal de référence. Cette contribution prendrait fin dès que les déficits publics seront ramenés sous les 3% du PIB.

■ Hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du capital

Les épargnants devront s'acquitter de 1,2 point de prélèvements sociaux en plus sur les revenus du capital. Ainsi, ces prélèvements sociaux passeront de 12,3% à 13,5%. Par conséquent, la taxation globale des plus-values boursières et des dividendes passera de 31,3% à 32,5%.



NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.oriass.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB



■ **Modification du régime des plus-values immobilières**

Il est prévu la suppression de l'abattement pour durée de détention sur les plus-values immobilières. L'abattement de 10% par an permettant de réduire la base de calcul des plus values serait supprimé. **La plus-value sur la résidence principale reste toujours exonérée.**

Les autres mesures du plan :

- Hausse du forfait social (« *impôt minimal* » pour les revenus exonérés de cotisations sociales) de 6% à 8%,
- Suppression de l'abattement de 30% sur le bénéfice imposable des entreprises dans les DOM,
- Intégration des heures supplémentaires dans le barème de calcul des allègements généraux de charges,
- Augmentation du prix du tabac de 6% en 2011 et en 2012,
- Hausse de la fiscalité et des prélèvements sociaux sur les alcools forts,
- Création d'une taxe sur les boissons sucrées,
- Révision du barème de la taxe sur les véhicules de sociétés

Une partie des mesures décidées sera examinée en Conseil des Ministres le 31 août et soumise au vote du Parlement dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui sera examiné au début du mois de septembre. Les autres mesures seront prises d'ici la fin de l'année, dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2012.

Les mesures du plan en chiffres (économies réalisées)



Prélèvements supplémentaires	3,2 milliards d'€
<i>Réduction du report des déficits pour les grandes entreprises</i>	1,5
<i>Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus</i>	0,2
<i>Hausse des prélèvements sociaux</i>	1,3
Réduction des niches fiscales	5,6 milliards d'€
<i>Modification du régime des plus-values immobilières</i>	2,2
<i>Suppression d'exonérations sur les conventions d'assurance</i>	0,2
<i>Modification du régime fiscal des heures supplémentaires</i>	0,6
<i>Réduction ou suppression des dérogations en matière de CSG</i>	0,8
Recettes complémentaires	1,2 milliard d'€
<i>Augmentation des prix du tabac</i>	0,6
<i>Hausse de la fiscalité sur les alcools forts</i>	0,3
Effort supplémentaire de réduction des dépenses	1 milliard d'€
TOTAL	11 milliards d'€

LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 31/08/2011	% depuis le 01/01/2011
CAC 40	3 256	-14,40%
DOW JONES	11 613	+0,31%
NIKKEI	9 029	-12,45%
EURO/DOLLAR	1,43	+7,32%
EURO/YEN	110,35	+1,56%
OAT 10 Ans	2,80%	-
Pétrole (Brent)	114 \$	+23,54%

Evolution du CAC 40 depuis le 1^{er} Janvier 2007



NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR78493333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.oriass.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB